

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français,

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LE COTTAGE

ISIN : FR0000935132

Société de gestion : UBS Asset Management France SA

Objectifs et politique d'investissement

Le Cottage (ci-après indifféremment le " FIA " ou la " SICAV ") est à la recherche d'une valorisation du portefeuille à moyen et long terme en étant réactif aux évolutions des marchés et en privilégiant le dynamisme dans l'allocation d'actifs. En effet, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans l'allocation qui lui permet d'arbitrer le portefeuille entre les poches actions, obligations et monétaire. En fonction de ses anticipations sur l'évolution des différents marchés, celui-ci privilégie la classe d'actifs qui lui paraît offrir le meilleur potentiel d'appréciation du capital investi et diversifie les investissements, par pays et par secteur. Néanmoins, il existe un risque que les investissements ne soient pas réalisés sur les marchés les plus performants et que la performance du FIA soit inférieure à l'objectif de gestion. Le FIA présente un risque de perte en capital.

Le FIA est de classification "diversifié".

Le FIA est exposé aux marchés des actions en direct ou via des OPC de classification " actions ". Son exposition aux risques liés aux actions est comprise entre 20% et 100% de l'actif. La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique qui intègre les fondamentaux de l'entreprise : financiers, qualité du management, potentiel de développement du secteur et de l'entreprise au sein de son secteur. En termes d'exposition géographique, le gérant n'est pas limité dans la répartition entre les différents pays, et une exposition aux marchés émergents est possible dans la limite de 20% de l'actif net. Le FIA peut aussi investir dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations, et le gérant n'est pas limité dans la répartition entre les tailles de capitalisations.

Le degré d'exposition du FIA au risque obligataire est compris entre 0% et 100% en direct ou via des OPC de classification « obligations et autres titres de créance ». Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Ces investissements portent principalement sur des titres d'émetteurs souverains et assimilés et d'émetteurs du secteur privé, réputés de bonne qualité (i.e. à titre d'information équivalent à une notation S&P au moins égale à BBB-, ou équivalent par une autre agence).

Le FIA peut investir en titres à haut rendement (" high yield "), et/ou en titres non notés, dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FIA peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions de placements collectifs éligibles de droit français ou européens, de tous types de classifications, et dans la limite de 10% de son actif net, en placements collectifs de gestion alternative de droit français. Ces placements collectifs peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Le FIA peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers et sur les marchés de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et/ou aux risques actions, sans chercher de surexposition du portefeuille.

Le FIA peut effectuer des opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres, afin d'optimiser ses revenus, place sa trésorerie ou ajuster le portefeuille aux variations des encours. Afin de gérer la trésorerie, le FIA peut effectuer des dépôts, des prises en pensions et effectuer des emprunts d'espèces.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque vendredi (au cas où le jour de calcul de la valeur liquidative serait un jour férié légal en France, la centralisation est avancée au jour ouvré précédent), jusqu'à 13h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Le FIA capitalise ses revenus.

Recommandation :

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible À risque plus élevé
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FIA reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FIA n'est pas garanti en capital.

Le FIA peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FIA.
- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Frais prélevés par le FIA sur une année

Frais courants	1,98% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin décembre 2015 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FIA donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS Asset Management France SA, 69, boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Internet: www.ubs.com

Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

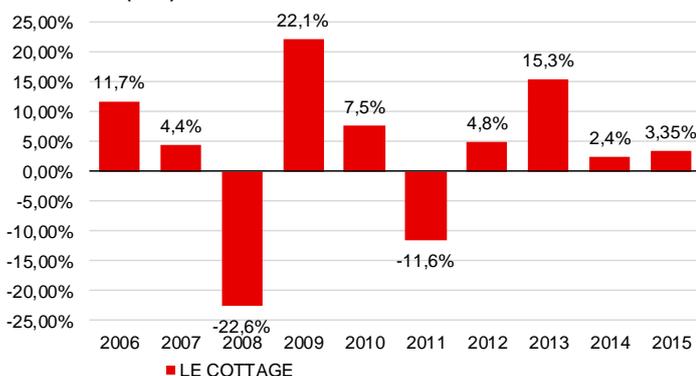
LE COTTAGE a été créé en 2000.

L'action a été lancée en juin 2000.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

Les performances sont évaluées en euros.

Performance (en %)



Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA : Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS Asset Management France SA - 69, boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 49 53 20 00 - e-mail : UBS_AM_France_contact@ubs.com. Internet : www.ubs.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Catégories de parts : Ce FIA est constitué d'une seule catégorie d'action.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs du FIA sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS Asset Management France SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

UBS Asset Management France SA est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/10/2016.